

Héliantis énergies
22 Rue Pierre Mendes France
77 200 TORCY

Torcy, le 7 janvier 2026

Objet : Invitation à participer au comité de projet sur le projet agrivoltaïque du GAEC du Lac

Depuis 2024, Héliantis énergies développe en concertation avec les élus locaux le projet agrivoltaïque du GAEC du Lac situé sur la commune de Luppy (57). Ce projet arrive à maturité et nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire en préfecture au deuxième trimestre de 2026.

Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEEnR) pour favoriser le développement de ces énergies. Le développement des énergies renouvelables est essentiel pour répondre aux défis climatiques et assurer une production énergétique locale et durable.

Le décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 encadre le développement de l'agrivoltaïsme et l'implantation d'installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Le projet se trouvant sur une zone d'accélération, le porteur de projet n'est pas dans l'obligation d'organiser un comité de projet. Toutefois, afin de garantir un dialogue constructif et une communication transparente, nous souhaitons **tout de même mettre en place un comité de projet**. Celui-ci a pour but de présenter le projet afin de recueillir les recommandations et les points de vigilance des membres conviés.

Les acteurs suivants sont invités à participer à ce comité :

- Un représentant de la commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale du Sud Messin, sur lequel est implanté le projet ;
- Un représentant de chaque commune limitrophe : Béchy, Rémy, Beux, Buchy, Solgne, Moncheux, Tragny, Sailly-Achâtel ;
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Moselle ;
- L'exploitant agricole concerné par le projet, M. Florian BELLOY.

D'autres acteurs pourront également y participer, selon leur disponibilité et leur intérêt :

- Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergie renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique nommé en application de l'article L.181-28-10 du code de l'environnement
- Un représentant des gestionnaires de réseaux public de distribution concernés
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de transport d'énergie concernés

Par la présente, nous vous proposons la date suivante, dans les locaux de la mairie de Luppy :



Le **mardi 3 février**,
Communautés des Communes du Sud Messin
2 Rue Pilatre de Rozier, 57 420 GOIN
à 10h

Afin d'organiser cette rencontre dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre présence à la réception de cette invitation.

Pour toute demande d'informations complémentaires, Edouard BEAUGRAND est à votre disposition aux coordonnées suivantes :

- Par téléphone : 06 85 19 08 41
- Par mail : e.beaugrand@heliantis-energies.fr.

Nous espérons pouvoir compter sur votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Développement d'Héliantis énergies
Edouard BEAUGRAND